

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, qu'une assemblée publique de consultation se tiendra, le **mardi 2 juillet 2024, à 18 h**, à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1)* à la suite de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble ci-après désigné :

**DM-2024-097 – Rue des Patriotes, Contrecœur (Québec) J0L 1C0, lot 6 547 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Projet Cité 3000**

**QUE** l'objet de la demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville de Contrecœur de la manière suivante :

- D'autoriser deux enseignes rattachées au bâtiment plutôt que 1 seule et d'autoriser que la superficie de chaque enseigne soit de 15.11 mc plutôt que 5 mc, pour l'immeuble situé au 4280, rue des Patriotes, sur le lot 6 547 431, le tout tel que prescrit.

**QUE** lors de cette séance, le conseil entendra les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure.

Attesté à Contrecœur, le 17 juin 2024.



---

Me Magalie Hurteau,  
Greffière

